

Un défi collectif : faire reculer la pauvreté au Québec

Le milieu scolaire, un acteur important!

Au moment où ces lignes sont écrites, Statistique Canada et l'Institut Fraser se disputent le taux de pauvreté au Canada, le premier l'ayant établi à 17 % en 2000 comparativement, pour la même année, à 8 % pour le second. Quoi qu'il en soit, le défi actuel est de combattre la pauvreté au Québec indépendamment des chiffres. Il s'agit d'une priorité que s'est fixée le gouvernement du Québec dans son dernier budget puisqu'il y consacrera, au cours des trois prochaines années, 815 M\$, l'objectif ultime étant d'établir une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en 2002.

Le milieu scolaire est interpellé par les diverses mesures du gouvernement puisqu'il contribue à rehausser le développement social et économique des régions par l'éducation et la formation qu'il donne aux élèves.

Précisons que cette préoccupation de lutte contre la pauvreté est non seulement québécoise et canadienne, mais aussi mondiale puisqu'elle est partagée par la quasi-totalité des pays du globe.

La pauvreté n'est pas qu'une question économique ou monétaire, elle est aussi humaine, c'est-à-dire « une privation de possibilités de choix et d'occasions qui permettraient aux individus de mener une vie décente », telle que définie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Pour la faire reculer, le gouvernement a articulé ses actions autour de la fiscalité, l'amélioration de l'aide financière aux personnes les plus démunies, la valorisation du travail, la mise en place de la mesure Action emploi, le développement local, les actions de prévention auprès des enfants en matière d'éducation.

La pauvreté entraîne des coûts pour la société. Elle a des conséquences sur la santé et les services sociaux, sur l'éducation et dans le domaine de la justice.¹

Au point de vue financier, cela représente, outre les sommes consenties dans des actions déjà conduites pour l'enrayer, des investissements étalés comme suit au cours des trois prochaines années :

- 100 M\$ pour donner un nouvel élan à l'économie sociale ;
- 45 M\$ pour consolider les services de prévention destinés à l'enfance et à la jeunesse et à soutenir les familles pauvres ;
- 141 M\$ destinés à prévenir le décrochage scolaire dans les milieux défavorisés ;
- 33 M\$ pour soutenir les initiatives locales dans les milieux ruraux fragilisés ;
- 150 M\$ liés aux baisses d'impôt qui feront en sorte que plus de 160 000 personnes à faible revenu ne paieront plus des impôts.²

Un financement a été consenti au milieu scolaire pour combler des besoins essentiels des jeunes.

En matière de prévention dans le domaine de l'éducation, cela signifie, entre autres, que le programme *Agir tôt pour réussir* sera reconduit en 2001-2002. Le ministère de l'Éducation a bonifié les sommes de ce programme qui fait référence à la politique et au plan d'action en adaptation scolaire dont les principales lignes portent sur la réduction du nombre d'élèves par classe au préscolaire et au premier cycle du primaire et l'ajout de ressources.

D'autres sommes seront consenties en septembre pour combler des besoins essentiels des jeunes. Un montant de 21 M\$ sur trois ans sera alloué au soutien alimentaire des élèves dans les écoles les plus défavorisées du niveau secondaire. Le ministère de l'Éducation déterminera prochainement l'identification des écoles devant bénéficier de cette aide. Cette identification sera effectuée à partir de la liste des écoles en milieux défavorisés.

Une somme de 3,8 M\$ sur deux ans sera accordée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Club des petits déjeuners du Québec pour étendre son action dans 100 nouvelles écoles primaires. Les écoles intéressées à ce programme doivent communiquer avec le Club des petits déjeuners au numéro de téléphone (450) 641-3230 ou à l'adresse 151D, boul. de Mortagne, Boucherville, Québec J4B 6G4.

MESURES MISES EN PLACE DEPUIS 1994 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

- Soutien à l'École montréalaise (mesures particulières pour les écoles situées dans les milieux défavorisés).
- Mise en œuvre du projet *Agir tôt pour réussir* qui vise à améliorer l'encadrement des jeunes du premier cycle du primaire et du préscolaire dans les quartiers défavorisés.
- Un Fonds Jeunesse dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans.

La violence, le décrochage scolaire, la toxicomanie sont des manifestations de la pauvreté.

QUI EST VISÉ ?

Malheureusement, la pauvreté a un sexe, elle est féminine et elle est intergénérationnelle. Les groupes suivants sont concernés par les mesures du gouvernement : les enfants, les jeunes sous-scolarisés – 70 % des jeunes inscrits à l'assistance-emploi n'ont pas complété leurs études secondaires et plus de 50 % des jeunes de moins de 21 ans admis à l'aide sociale y sont encore 18 mois plus tard –, les familles à faible revenu, des immigrants, des membres des minorités visibles, les personnes handicapées ou qui éprouvent certaines contraintes à leur insertion socioprofessionnelle comme les personnes itinérantes, les autochtones. On observe aussi que, bien qu'elle soit présente dans toutes les régions, la pauvreté est concentrée davantage dans certains territoires.

La prochaine étape à venir dans cette offensive gouvernementale est une tournée des régions à l'automne pour soutenir les efforts entrepris dans ce défi collectif. Tous les acteurs de la société, entreprises privées, publiques ou d'économie sociale, syndicats, organismes communautaires, instances de coordination régionale, gouvernements locaux, citoyens et citoyennes seront mobilisés à cet effet. Le document de réflexion *Ne laisser personne de côté!* produit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sert de base de

Orientations en matière de lutte contre la pauvreté qu'on retrouve dans le document *Ne laisser personne de côté!*

- Créer la richesse, la partager et développer l'emploi pour lutter contre la pauvreté.
- Miser sur la valorisation du travail ainsi que sur le potentiel des personnes et des collectivités.
- Favoriser une prise en charge locale et mobiliser la société civile autour de la lutte contre la pauvreté.
- Agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle.
- Prévenir la pauvreté par une intervention précoce auprès des enfants.
- Améliorer et adapter le filet de sécurité sociale.
- Cibler et adapter nos actions aux individus, aux groupes et aux territoires les plus pauvres.

réflexion pour animer les discussions prochaines en vue d'accroître les actions pour lutter contre la pauvreté dans toutes les régions du Québec. Cette démarche devrait aboutir à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les commissions scolaires ont tout intérêt à faire partie de ce débat puisqu'elles ont un rôle important à jouer au regard de l'accès à la formation et à l'apprentissage des jeunes et des adultes pour favoriser le développement social et améliorer la compétitivité de l'économie.

¹ *Ne laisser personne de côté!*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 21.

² *Communiqué de presse du 29 mars 2001 du ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale et de la ministre déléguée à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.*

Références

Document *Ne laisser personne de côté!* disponible sur le site Internet : www.mess.gouv.qc.ca en versions française et anglaise.

Communiqués de presse du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de mars, mai et juin 2001.

LE FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

En juin dernier, le ministre au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, M. Jean Rochon, a annoncé d'importants octrois de subventions à de nombreux organismes communautaires de différentes circonscriptions pour permettre à des personnes démunies économiquement d'intégrer le marché du travail.

Depuis sa création en 1996, plus de 289 M\$ ont été investis pour soutenir 3 500 projets qui ont permis à 29 000 personnes de vivre l'expérience de travail, d'effectuer un stage ou d'obtenir une formation. Ce Fonds se veut aussi un instrument d'appui aux organismes pour qu'ils puissent encadrer, former et accompagner les personnes embauchées.

Les commissions scolaires peuvent présenter des projets au Fonds de lutte contre la pauvreté. Si les projets sont acceptés, elles pourraient bénéficier d'une subvention.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet : (418) 643-4721 ou, sans frais, 1 888 643-4721 – site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse <http://mess.gouv.qc.ca>